

Interpellation

Accès à des lieux frais et protection de la population : quelle offre à Prilly en période de forte chaleur ?

Les épisodes de fortes chaleurs sont devenus plus fréquents, plus intenses et plus longs. En milieu urbain, les îlots de chaleur accentuent encore les températures ressenties et leurs conséquences sur la santé. La réalité de cet été 2026 ainsi que les projections climatiques montrent que ces épisodes vont continuer à se multiplier au cours des prochaines années, ce qui appelle une adaptation progressive de nos politiques publiques et de nos infrastructures.

Les conséquences sanitaires de ces épisodes sont aujourd'hui bien documentées : déshydratation, coups de chaleur, aggravation de maladies chroniques et augmentation de la mortalité chez les personnes les plus vulnérables. Les personnes âgées sont particulièrement concernées, mais également les nourrissons, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes souffrant de maladies chroniques, les personnes en situation de handicap, les personnes isolées ainsi que les personnes exerçant leur activité à l'extérieur.

Le Canton de Vaud diffuse régulièrement des recommandations à l'attention de la population et des communes lors des épisodes de canicule. Il appartient ensuite aux communes de les mettre en œuvre en fonction de leur territoire, de leurs infrastructures et des besoins de leur population. Plusieurs communes vaudoises sont allées plus loin en développant des mesures concrètes telles que la mise en valeur de lieux frais accessibles au public, la création de cartes des chemins de fraîcheur, le développement et le recensement des points d'eau potable dans l'espace public ou encore une communication spécifique destinée à faciliter l'accès de la population à ces ressources.

Nous constatons toutefois qu'il est aujourd'hui difficile de trouver, sur le site internet de la Ville de Prilly, des informations destinées à la population concernant les épisodes de fortes chaleurs, les lieux frais accessibles ou les ressources disponibles sur le territoire communal.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelles mesures la Ville de Prilly met-elle actuellement en œuvre pour protéger la population, y compris des personnes vulnérables, lors des épisodes de fortes chaleurs, notamment en matière d'information, d'accès à des lieux frais et d'accès à l'eau potable dans l'espace public ?
2. La Municipalité envisage-t-elle de mettre à disposition de la population une information plus visible et facilement accessible, par exemple sous la forme d'une cartographie des lieux frais, des chemins de fraîcheur et des points d'eau potable présents sur le territoire communal ?
3. Quelles mesures supplémentaires la Municipalité prévoit-elle de mettre en œuvre au plus tard pour l'été 2027 afin de renforcer la protection de la population face aux épisodes de fortes chaleurs ?
4. Quelles ressources financières la Municipalité entend-elle inscrire au budget 2027 afin de renforcer les actions de prévention, d'améliorer l'accès à la fraîcheur (ombrage,



végétalisation, points d'eau, lieux frais, etc.) et d'adapter progressivement l'espace public aux épisodes de fortes chaleurs ?

Nous remercions la Municipalité pour les réponses qu'elle apportera à cette interpellation.

Nolwen Favé et consorts

Exemples :

<https://www.vevey.ch/chemins-de-fraicheur>

<https://www.lausanne.ch/portrait/climat/carte-espaces-frais.html>

<https://www.renens.ch/officielle/actualites/infos/trop-chaud-une-carte-des-ilots-de-fraicheur-a-renens-a-ete-editee-1832>

Audéine Virardaz

J. Wenz Desponds